

Draveil, 14 janvier 2025

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Nous tenons à vous adresser ce nouveau communiqué afin de vous réaffirmer notre totale transparence et de faire le point sur la situation concernant la qualité de l'eau de l'école élémentaire Jules Ferry.

Contrôles réguliers

La qualité de l'eau sur la Ville fait l'objet d'un contrôle continu tout au long de l'année pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques par l'Agence Régionale de Santé (ARS). La fréquence de ces contrôles et le type de contrôle sont fixés réglementairement, en application du Code de la santé publique. Les résultats d'analyses sont librement consultables sur : <https://orobnat.sante.gouv.fr>

La Ville dispose des derniers rapports de l'ARS réalisés en juin et en octobre 2024 sur le site de l'école Jules Ferry. Les analyses étaient alors conformes et ne présentaient aucune anomalie.

Suite aux travaux réalisés sur le réseau de l'école au niveau des sanitaires de l'élémentaire, un contrôle complémentaire a été effectué le 9 décembre 2024 par l'ARS, révélant des taux supérieurs aux seuils de qualité pour l'eau destinée à la consommation humaine pour le plomb (13 µg/L) et le nickel (32 µg/L). Les limites fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 sont de 10 µg/L pour le plomb et 20 µg/L pour le nickel. Ces valeurs restent toutefois en deçà de seuils impliquant des risques sanitaires immédiats. Il s'agit bien là de la première alerte sur la Ville comme en témoignent les résultats librement consultables : il n'y a eu aucun dépassement pour le plomb ou le nickel les années passées sur la commune.

Les mesures de précaution ont été prises dès le signalement de l'ARS à la Ville afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants :

- L'utilisation des robinets pour boire ou préparer des repas a été suspendue.
- Des bouteilles d'eau ainsi que des fontaines à eau ont été déployées dans toute l'école, **sans restriction**.
- La ville a d'ores et déjà engagé une première phase de travaux pour l'installation de vannes sur le réseau. Ces travaux, nécessitant des coupures d'eau importantes, ont été planifiés les mercredis afin de limiter les perturbations sur le temps scolaire et devraient être terminés ce mercredi 15 janvier. À la suite, comme indiqué dans le dernier communiqué aux parents d'élèves, de nouveaux contrôles seront réalisés et, en fonction des résultats, une deuxième phase de travaux sera engagée par la Ville aux prochaines vacances scolaires.
- Une autre analyse a été réalisée à la demande de la Saur dans le cadre de l'autosurveillance de son réseau la semaine du 6 au 10 janvier. Les résultats sont en attente.



Restez connectés !

www.draveil.fr   

Une clarification nécessaire face aux rumeurs

Nous regrettons que certains propos alarmants et infondés aient circulé à ce sujet, parlant de scandale sanitaire. Ces affirmations sont fausses et ne reflètent pas la réalité de la situation. Nous appelons chacun à faire preuve de responsabilité et à éviter toute désinformation qui pourrait alimenter des inquiétudes inutiles. La santé publique et la sérénité de nos écoles doivent rester notre priorité commune.

Prochaines étapes

- Les travaux se poursuivront et des contrôles sur les différents points de distribution seront réalisés.
- Nous restons en contact permanent avec l'ARS et les services de l'agglomération qui détiennent la compétence sur la distribution d'Eau Potable avec leur délégataire la SAUR pour un suivi rigoureux.
- Un nouveau contrôle du laboratoire chargé du contrôle sanitaire pour le Ministère de la santé aura lieu le 22 janvier.
- Les mesures de précaution actuellement en place resteront effectives jusqu'à la résolution définitive du problème.

Nous remercions l'ensemble des parents pour leur compréhension et leur confiance. Nous restons mobilisés et à votre disposition pour répondre à vos questions.

Avec toute notre considération,



Régis Philippe
Adjoint au Maire
en charge des Affaires Scolaires

Très sincèrement



Richard PRIVAT
Maire de Draveil
Vice-président de la CAVYVS



Restez connectés !

www.draveil.fr   



**AGENCE REGIONALE SANTE ILE DE
FRANCE****EHIDF ARS**

DD de l'Essonne

9-13 Avenue du Lac

91000 EVRY-COURCOURONNES

FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IV-012705-01

Version du : 24/01/2025

Page 1/3

Dossier N° : 25V003367

Date de réception : 22/01/2025

Référence dossier : ARS DD 91

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de consommation (contrôle sanitaire)	4327 - ROBINET SANITAIRE MATERNELLE	

N° ech **25V003367-001** | Votre réf. (1) 4327 - ROBINET SANITAIRE MATERNELLE

Limites EDCH Eaux de distribution - ARS IDF

Date et heure de prélèvement	22/01/2025 13:40	Nom UGE	SAUR
Date de réception	22/01/2025 14:20	Nom installation	ECOLE JULES FERRY -BD DE GAULLE
Début d'analyse	23/01/2025 11:22	Type installation	UDI
Préleveur	Pothier Elora	Code point de prélèvement	IV0000160138
Localisation du prélèvement	ROBINET SANITAIRE MATERNELLE	Code ARS	0000004327
Température de l'air de l'enceinte	5°C	Nom point de prélèvement	4327 - ECOLE JULES FERRY -BD DE GAULLE
Type de visite	D1: D1 EN DISTRIBUTION	Commune	DRAVEIL
Code UGE	0723		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2024 *				
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520				

METAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV07D : Cuivre (Cu) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2024 *	<15.0	µg/l	<= 1000	
ICP/AES - NF EN ISO 11885				
IVMT0 : Injection Métaux Prestation réalisée par nos soins				
Injection ICP - NF EN ISO 11885				
IV071 : Plomb (Pb) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2024 *	<6.00	µg/l	< 10 µg/l	
ICP/AES - NF EN ISO 11885				
IX0BQ : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	5.7	µg/l	20	
ICP/MS - NF EN ISO 17294-2				



Sylvie Cotto
Cheffe de Groupe Cheffe de groupe

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

**AGENCE REGIONALE SANTE ILE DE
FRANCE****EHIDF ARS**

DD de l'Essonne

9-13 Avenue du Lac

91000 EVRY-COURCOURONNES

FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-25-IV-012706-01

Version du : 24/01/2025

Page 1/3

Dossier N° : 25V003367

Date de réception : 22/01/2025

Référence dossier : ARS DD 91

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de consommation (contrôle sanitaire)	4327 - ROBINET SANITAIRE ELEMENTAIRE	

N° ech **25V003367-002** | Votre réf. (1) 4327 - ROBINET SANITAIRE ELEMENTAIRE

Limites		EDCH Eaux de distribution - ARS IDF	
Date et heure de prélèvement	22/01/2025 13:36	Nom UGE	SAUR
Date de réception	22/01/2025 14:20	Nom installation	ECOLE JULES FERRY -BD DE GAULLE
Début d'analyse	23/01/2025 11:22	Type installation	UDI
Préleveur	Pothier Elora	Code point de prélèvement	IV0000160138
Localisation du prélèvement	ROBINET SANITAIRE ELEMENTAIRE	Code ARS	0000004327
Température de l'air de l'enceinte	5°C	Nom point de prélèvement	4327 - ECOLE JULES FERRY -BD DE GAULLE
Type de visite	D1: D1 EN DISTRIBUTION	Commune	DRAVEIL
Code UGE	0723		

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPEM : Prélèvement pour potabilité Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2024 *				
Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520				

METAUX

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV07D : Cuivre (Cu) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2024 *	<15.0	µg/l	<= 1000	
ICP/AES - NF EN ISO 11885				
IVMT0 : Injection Métaux Prestation réalisée par nos soins				
Injection ICP - NF EN ISO 11885				
IV071 : Plomb (Pb) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2024 *	<6.00	µg/l	< 10 µg/l	
ICP/AES - NF EN ISO 11885				
IX0BQ : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	2.4	µg/l	20	
ICP/MS - NF EN ISO 17294-2				



Sylvie Cotto
Cheffe de Groupe Cheffe de groupe

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats présentant un dépassement aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir, cette information est donnée à titre indicatif pour faciliter la lecture des résultats et ne constitue pas une déclaration de conformité.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Edité le : 10/12/2024

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

Rapport partiel

SAUR SAS

TSA 60018

45123 CHALETTE SUR LOING

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE24-198551	Analyse demandée par :	ARS DE ESSONNE
Identification échantillon :	LSE2412-33285		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	PSV D2 MODIFIE CHAQUE ANNEE	Code PSV :	0000004333
Localisation exacte :	lavabo sanitaire côté élémentaire premier robinet		
Dept et commune :	91 DRAVEIL		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 48,6863170000	Y :	2,4013507000
UGE :	0723 - CAVYVS SAUR		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	CUNIP
Nom de l'exploitant :	SAUR	Motif du prélèvement :	CS
	SAUR-LYON SAUR FOURNISSEURS CS 30112		
	69578 LIMONEST CEDEX		
Nom de l'installation :	CAVYVS TTP BELLE ETOILE	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 09/12/2024 à 10h46 Réception au laboratoire le 10/12/2024	Code :	000442
	Prélevé par CARSO LSEHL / SAINT-SURIN Danny		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 10/12/2024

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Analyses physicochimiques Métaux							
Nickel total au 1er jet	75CUNIP* 32	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20	#
Plomb total au 1er jet	75CUNIP* 13	µg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10	#
Cuivre total au 1er jet	75CUNIP* < 0.010	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0 #

75CUNIP*

ANALYSE (CUNIP) CUIVRE NICKEL PLOMB 1ER JET (ARS IDF-2021)

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/12/2024

Identification échantillon : LSE2412-33285

Destinataire : SAUR SAS

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.